

Procès-verbal Conseil d'administration Le 7 novembre 2019 à 9 h 30

Bureau de TEQ à Montréal (par conférence téléphonique ou en salle)

Étaient présents :

Messieurs

José P. Dorais (président du conseil) Richard Carlson (téléphone)

Frédéric Barriault (téléphone)

Mesdames

Pauline D'Amboise (téléphone) Johanne Gélinas Claudia Goulet Eva Lotta Schmidt (téléphone)

Participaient à titre d'invitées de la direction :

Mesdames

Dominique Deschênes Michèle St-Jean Suzanne Chiricota Diane Di Tomasso (à titre de secrétaire du conseil en formation) Marie Tardif, secrétaire du conseil

Étaient absents :

Mark Winfield Luce Asselin Mia Homsy

1- Mot de bienvenue, ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Après vérification du quorum, le président du conseil déclare la réunion ouverte à 9 h 30. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

Le conseil invite les membres

- à identifier tout conflit d'intérêt réel ou apparent eu égard à un dossier traité lors de la présente séance,
- à en informer au préalable le président du conseil, et
- à se retirer lors des délibérations sur ledit sujet.

L'ordre du jour suivant est adopté :

- 1- Mot de bienvenue, ouverture de la séance, dénonciation de conflits d'intérêt réel ou apparent et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019 et suivis
- 3-
- 4- Rapport des comités du conseil
 - 4.1 Rapport du comité de vérification (Claudia Goulet)
 - 4.2 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (Pauline D'Amboise)
 - 4.3 Rapport du comité de ressources humaines (Pauline D'Amboise)
- 5- Dossiers pour décision

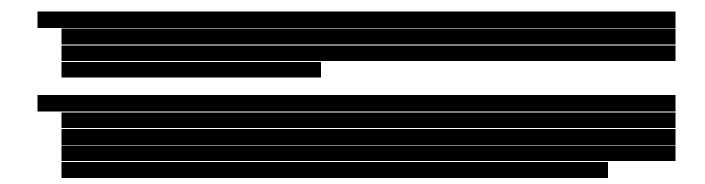


- 5.1 Approbation du rapport annuel 2018-2019 avec états financiers non audités
- 5.2 Approbation du projet pilote de recharge dans les parcs de véhicule
- 5.3 Approbation des modifications du programme Technoclimat (nouveau volet Bioénergie)
- 5.4 Approbation des modifications du programme Rénoclimat
- 5.5 Approbation des modifications du programme Novoclimat
- 5.6 Approbation des modifications du programme Chauffez vert
- 5.7 Approbation d'une aide financière au Fonds Super ESE Québec
- 5.8 Approbation de contrat Canmet
- 5.9 Approbation du calendrier corporatif 2020
- 6- Dossiers pour information/discussion
 - 6.1 Bilan trimestriel au 30 septembre 2019
 - 6.2 Suivi de la mise en œuvre du plan directeur
 - 6.3 Contrats de services (LGCÉ)
- 7- Varia
- 8- Huis clos
 - 8.1 Huis clos de la direction
 - 8.2 Huis clos des membres indépendants

| 2- | Adoption | du procès-verbal | de la séance du | 5 septembre | 2019 et suivis |
|----|----------|------------------|-----------------|-------------|----------------|
|----|----------|------------------|-----------------|-------------|----------------|

| l est proposé par que soumis. | , appuyé par | d'adopter le procès-verbal tel |
|-------------------------------|--------------|--------------------------------|
| 3- | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |





4- Rapport des comités du conseil

4.1 Rapport du comité de vérification (Claudia Goulet)

La présidente du comité, madame Claudia Goulet, informe que lors de la dernière séance du comité tenue le 31 octobre dernier, les sujets suivants furent traités :

a) États financiers non audités 2018-2019

Le comité a examiné les états financiers avec la direction, et informe qu'ils seront présentés à l'intérieur du rapport annuel de gestion 2018-2019.

b) Bilan trimestriel au 30 septembre 2019

Le comité a analysé l'évolution des revenus et des dépenses par programme en prenant en compte le budget, celui-ci incluant les budgets révisés à la suite de l'octroi de sommes supplémentaires par le gouvernement.

c) État d'avancement des travaux du VGQ

Les travaux du VGQ évoluent selon le calendrier établi. À ce sujet, madame Gélinas précise qu'il n'y a qu'une seule ressource au sein de TEQ qui est habilitée à répondre à toutes les demandes du VGQ, il est donc essentiel de préserver et de protéger cette ressource.

d) Contrats de service (LGCÉ)

Les membres ont pris acte.

4.2 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (Pauline D'Amboise)

La présidente du comité, madame Pauline D'Amboise, informe que, lors de la dernière séance du comité tenue le 4 novembre, les sujets suivants furent traités :

a) Dépôt de la lettre de l'IGOPP

Les membres ont pris connaissance de la lettre de l'IGOPP.

b) Suivi des recommandations du rapport de gouvernance versus le rapport annuel de gestion



La présidente du comité souligne que l'IGOPP a effectué un travail sérieux et qu'ils ont pris en considération les commentaires de TEQ. L'IGOPP a recommandé d'intégrer des notes au rapport annuel de gestion afin de nuancer certains éléments. TEQ a suivi ces recommandations.

L'IGOPP a précisé que TEQ a obtenu une bonne note.

Ce dossier est maintenant clos.

4.3 Rapport du comité de ressources humaines (Pauline D'Amboise)

La présidente du comité, madame Pauline D'Amboise, informe que lors de la dernière séance du comité tenue le 4 novembre, les sujets suivants furent traités :

a) Changement organisationnel et mouvement du personnel (nouvel organigramme)

Sujet traité par madame Gélinas au point 3 des présentes.

b) Inauguration des nouveaux milieux de travail

Sujet traité par madame Gélinas au point 3 des présentes.

5- Dossiers pour décision

5.1 Approbation du rapport annuel 2018-2019 avec états financiers non audités

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision ainsi que du rapport annuel transmis par courriel.

Les membres soulignent la qualité du document qu'ils considèrent comme très bien fait.

ATTENDU QUE la Loi sur Transition énergétique Québec énonce à l'article 53 que Transition énergétique Québec doit produire un rapport annuel et des états financiers ;

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État énonce à l'article 15 la responsabilité du conseil d'administration d'approuver le rapport annuel et les états financiers;

ATTENDU QUE les travaux de vérification des états financiers 2018-2019 ont débuté, mais il est prévu qu'ils devront se poursuivre en cours d'année 2020;

ATTENDU QU'afin de faire état de ses activités en temps opportun, TEQ présente son rapport annuel avec ses états financiers non vérifiés;

ATTENDU QUE les états financiers audités lorsque disponibles seront présentés ultérieurement au conseil d'administration pour approbation;

ATTENDU QU'une précision est inscrite dans le rapport de la direction énonçant que les états financiers inclus dans le rapport annuel ne sont pas audités;



D'APPROUVER le rapport d'activité annuel 2018-2019 et d'approuver le dépôt de celui-ci avec les états financiers 2018-2019 non audités afin que Transition énergétique Québec fasse état de ses activités en temps opportun.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro: 2019-11-07-73

5.2 Approbation du projet pilote de recharge dans les parcs de véhicule

Les membres ont pris connaissance des documents mentionnés en titre, soit la fiche synthèse pour décision et le cadre normatif pour le projet pilote de recharge de parc de véhicules annoncé dans le plan budgétaire du Québec 2019-2020.

ATTENDU QU'IL y a un nombre croissant de parcs de véhicules électriques;

ATTENDU QU'IL importe de mieux connaître et mesurer les enjeux inhérents à la recharge de parcs de véhicules et qu'il est pertinent de recueillir de l'information liée à la mise en œuvre de solutions de recharge;

ATTENDU QUE le projet pilote s'inscrit dans le cadre de la mesure 8.6 du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023;

ATTENDU QUE le Plan budgétaire du Québec 2019-2020 annonçait des fonds afin de réaliser un projet-pilote de recharge de flotte de véhicules;

ATTENDU QUE le comité de direction a analysé le présent dossier et en fait la recommandation au conseil lors de sa séance du 22 octobre 2019

D'APPROUVER le cadre normatif du projet pilote de recharge dans les parcs de véhicules.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro: 2019-11-07-74

5.3 Approbation des modifications du programme Technoclimat (nouveau volet Bioénergie)

Les membres ont pris connaissance des documents mentionnés en titre, soit la fiche synthèse pour décision et le projet de programme tel que modifié.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le financement de projets de démonstration de bioénergies dans son plan budgétaire 2019-2020;



ATTENDU QUE le 11 juin 2018, la Société a publié le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023 dans lequel des sections relatives aux bioénergies et à l'innovation sont présentées. Ceux-ci prévoient la poursuite et l'adaptation du soutien gouvernemental à l'innovation énergétique ainsi qu'au développement et à la production des bioénergies, notamment via son programme Technoclimat;

IL EST PROPOSÉ par , appuyé par

D'APPROUVER les modifications du cadre normatif du programme Technoclimat par l'ajout du volet Bioénergie, tel qu'il est présenté en annexe

et

D'APPROUVER QUE le nouveau cadre normatif Technoclimat soit en vigueur à compter du 15 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro: 2019-11-07-75

5.4 Approbation des modifications du programme Rénoclimat

Les membres ont pris connaissance des documents mentionnés en titre, soit la fiche synthèse pour décision et le projet de programme tel que modifié.

Commentaires introductifs aux points 5.4, 5.5 et 5.6.

Madame Dominique Deschênes précise que les programmes ont été révisés comme un tout (Rénoclimat, Novoclimat, Chauffez vert) par souci de cohérence. Il s'agit principalement d'un allègement du processus afin de permettre l'accélération de la démarche et une meilleure adhésion aux programmes.

ATTENDU QUE depuis dix ans, il n'y a eu aucun changement dans la façon de fonctionner dans les programmes résidentiels d'efficacité énergétique;

ATTENDU QUE TEQ désire offrir des programmes qui répondent mieux au marché de la construction et de la rénovation écoénergétique;

ATTENDU QUE TEQ envisage dans le futur un service plus horizontal pour ces programmes résidentiels;

ATTENDU QUE les modifications dans les programmes ont été faites dans le but de faciliter l'expérience client,

IL EST PROPOSÉ par

D'APPROUVER les modifications au programme Rénoclimat tel que proposé, lesquelles seront en vigueur le 1^{er} avril 2020

D'AUTORISER la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à la présente résolution

La présente résolution remplace toute résolution antérieure eu égard aux mêmes programmes.



Adopté à l'unanimité

Résolution numéro : 2019-11-07-76

5.5 Approbation des modifications du programme Novoclimat

Les membres ont pris connaissance des documents mentionnés en titre, soit la fiche synthèse pour décision et le projet de programme tel que modifié

ATTENDU QUE depuis dix ans, il n'y a eu aucun changement dans la façon de fonctionner dans les programmes résidentiels d'efficacité énergétique;

ATTENDU QUE TEQ désire offrir des programmes qui répondent mieux au marché de la construction et de la rénovation écoénergétique;

ATTENDU QUE TEQ envisage dans le futur un service plus horizontal pour ces programmes résidentiels:

ATTENDU QUE les modifications dans les programmes ont été faites dans le but de faciliter l'expérience client,

IL EST PROPOSÉ par , appuyé par

D'APPROUVER les modifications au programme Novoclimat, volet Maison, telles que proposées, lesquelles seront en vigueur le 1 er avril 2020

D'APPROUVER les modifications au programme Novoclimat, volet Grand bâtiment multilogement, tel que proposé, lesquelles seront en vigueur le 1^{er} avril 2020

D'APPROUVER les modifications au programme Novoclimat, volet Petit bâtiment multilogement, tel que proposé, lesquelles seront en vigueur le 1 er avril 2020

D'AUTORISER la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à la présente résolution

La présente résolution remplace toute résolution antérieure eu égard aux mêmes programmes.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro: 2019-11-07-77

5.6 Approbation des modifications du programme Chauffez vert

Les membres ont pris connaissance des documents mentionnés en titre, soit la fiche synthèse pour décision et le projet de programme tel que modifié

ATTENDU QUE depuis dix ans, il n'y a eu aucun changement dans la façon de fonctionner dans les programmes résidentiels d'efficacité énergétique;

ATTENDU QUE TEQ désire offrir des programmes qui répondent mieux au marché de la construction et de la rénovation écoénergétique;



ATTENDU QUE TEQ envisage dans le futur un service plus horizontal pour ces programmes résidentiels:

ATTENDU QUE les modifications dans les programmes ont été faites dans le but de faciliter l'expérience client,

IL EST PROPOSÉ par , appuyé par

D'APPROUVER les modifications au programme Chauffez vert, tel que proposé, lesquelles seront en vigueur le 1^{er} avril 2020

D'AUTORISER la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à la présente résolution

La présente résolution remplace toute résolution antérieure eu égard aux mêmes programmes.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro: 2019-11-07-78

5.7 Approbation d'une aide financière au Fonds Super ESE Québec

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision mentionnée en titre

ATTENDU QUE la Super ESE Québec est un nouveau mécanisme de financement public-privé de projets en efficacité énergétique dans les entreprises qui a pour avantages d'être clé en main avec guichet unique, 100 % financé hors bilan et de permettre aux entreprises de demeurer en trésorerie positive tout au long du projet.

ATTENDU QUE les services et l'accompagnement particuliers offerts par la Super ESE Québec entraînent des frais de mise en œuvre et des coûts de transaction additionnels et que transférer ces frais aux clients risque de ralentir considérablement la pénétration du marché par la Super ESE Québec

ATTENDU QUE, par conséquent, la Super ESE Québec demande à TEQ de contribuer financièrement à hauteur de 5,5 M\$ pour couvrir ces frais sur une période pouvant s'étaler de 5 à 7 ans.

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec investira 20 M\$ avec espérance de rendement dans la Super ESE Québec.

ATTENDU QUE la mise en œuvre du mécanisme de la Super ESE Québec permet la réalisation de mesures prévues à la feuille de route du thème financement du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023 et contribuera à l'atteinte de la cible d'efficacité énergétique du Plan directeur.

ATTENDU QUE la contribution financière de TEQ aidera au succès de la Super ESE et que son succès est important pour l'implication future du gouvernement et des investisseurs privés dans d'autres



mécanismes de financement public-privé spécifiques au domaine de la transition énergétique et s'adressant aux consommateurs d'énergie pour l'adoption de technologies éprouvées.

IL EST PROPOSÉ par , appuyé par

D'APPROUVER le versement de la contribution financière de 5,5 M\$ de TEQ à la coentreprise faisant la gestion de la Super ESE Québec à même les revenus de la quote-part.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro: 2019-11-07-79

5.8 Approbation de contrat Canmet

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision mentionnée en titre

ATTENDU QUE CanmetÉNERGIE, un centre de recherche affilié à Ressources naturelles Canada, possède une expertise unique dans le secteur de l'énergie et du développement d'outils d'aide à la décision:

ATTENDU QUE le soutien de CanmetÉNERGIE permettrait de préciser les interventions de TEQ dans le secteur industriel pour le prochain plan directeur;

ATTENDU QUE la collaboration entre les professionnels de modélisation de TEQ et ceux de CanmetÉNERGIE permettra de faire évoluer les pratiques et les outils en matière de modélisation ou de préciser les interventions de TEQ dans le secteur industriel pour le prochain plan directeur;

ATTENDU QUE TEQ, et plus largement le secteur québécois de l'énergie pourrait tirer plusieurs avantages d'une collaboration de CanmetÉNERGIE pour concrétiser des mesures du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques et faciliter l'atteinte des cibles de la Politique énergétique 2030;

ATTENDU QUE le projet de partenariat proposé a reçu l'approbation du Comité de direction de TEQ lors de sa séance du 22 octobre, qui en fait la recommandation au Conseil

IL EST PROPOSÉ par , appuyé par

D'APPROUVER le financement de 2,57 M\$ sur trois ans pour la mise en place d'une entente de partenariat avec contribution financière avec CanmetÉNERGIE.

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro: 2019-11-07-80

5.9 Approbation du calendrier corporatif 2020

Les membres ont pris connaissance de la fiche synthèse pour décision mentionnée en titre.

Un membre demande si les adjoints de chacun des membres ont été consultés pour déterminer ce calendrier. Madame Tardif précise que non. Il est suggéré de tenir l'une des séances du conseil à Québec. Un suivi auprès de chaque membre sera fait afin de déterminer quelle séance conviendrait le mieux.

ATTENDU QUE la nécessité de planifier le calendrier corporatif pour l'année 2020;



IL EST PROPOSÉ par

, appuyé par

DE TENIR les séances, débutant à 9h30, au bureau de TEQ à Montréal

D'APPROUVER les dates suivantes :

Jeudi 30 janvier 2020 Jeudi 12 mars 2020 Mercredi 6 mai 2020 Vendredi 19 juin 2020

Adopté à l'unanimité

Résolution numéro : 2019-11-07-81

6- Dossiers pour information/discussion

6.1 Bilan trimestriel au 30 septembre 2019

Les membres ont pris connaissance des pièces déposées et prennent acte.

6.2 Suivi de la mise en œuvre du plan directeur

Les membres ont pris connaissance de la pièce déposée et prennent acte.

6.3 Contrats de services (LGCÉ)

Les membres ont pris acte de la liste de contrats de services déposée en soutien des présentes, déposée conformément aux dispositions de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs.

7- Varia

Aucun sujet.

8- Huis clos

8.1 Huis clos de la direction

8.2 Huis clos des membres indépendants

Fin de la séance : 10 h 15

Prise de note : DDT